

Alimentation animale – réglementation : formation conjointe DGCCRF et DGAI

CODE STAGE : NSVAL0031

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates de la formation :

Voir catalogue ENSV-FVI

<https://ensv-fvi.fr/formation-continue/>

Durée :

4 jours

Lieu :

Ecole nationale des services vétérinaires (ENSV) –
Marcy l'Etoile

Public cible :

- inspecteurs des fraudes,
- inspecteurs des services vétérinaires.

Taille du public :

Consulter l'ENSV-FVI

Intervenants / Formateurs (ou Référénts techniques) :

- Centre interprofessionnel technique de l'industrie de la nutrition animale,
- DGAI,
- DGCCRF,
- Services vétérinaires,
- Fraudes,
- Professionnels (syndicats nationaux et/ou firmes-services),
- Institut national de recherche agronomique (INRA).

Responsable pédagogique :

Geneviève CASCHETTA, ENSV-FVI
Sandrine GUILLOT, ENCCRF

Modalités d'inscription :

Pour les agents des services vétérinaires :
ENSV-FVI

1, avenue Bourgelat
FR-69280 MARCY L'ETOILE
formco@vetagro-sup.fr
télécopie +33 (0)4-78-87-25-48

Pour les agents des fraudes :
ENCCRF

45, place Ernest-Gravier - BP 60
34935 Montpellier cedex 9
enccrf34@dgccrf.finances.gouv.fr
télécopie + 33 (0)4-99-52-74-50

Accessibilité :

Formation accessible pour les
PMR / personnes invalides

CONTEXTE

L'apparition de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) en Grande-Bretagne, concomitante à une modification technologique de la fabrication d'aliments destinés aux bovins, les crises consécutives à l'introduction accidentelle ou naturelle de dioxines (kaolin notamment) ou de métaux lourds (cadmium dans du sulfate de zinc) dans l'alimentation animale ont justifié, ces dernières années, une profonde refonte de la réglementation en vigueur et une augmentation des actions de contrôles, qui sont assurées conjointement par des inspecteurs relevant de la DGCCRF et des inspecteurs relevant de la DGAI.

La complexité de l'organisation industrielle, des procédés de fabrication et de la réglementation en vigueur justifient la mise en œuvre de formations spécialisées pour l'amélioration de l'expertise publique de contrôle.

Avec la création des directions départementales interministérielles qui regroupent au sein d'une même direction les agents de la DGCCRF et de la DGAI, cette formation contribue à favoriser la coopération interministérielle des deux organismes de contrôle.

LA FORMATION

Objectif général :

Connaître la réglementation en matière d'alimentation animale.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître la réglementation en vigueur ;
- Savoir justifier les formules nutritionnelles adoptées ;
- Connaître les pratiques des contrôles DGCCRF et DGAI ;
- Être capable de décrire les principaux intrants (matières premières, additifs, prémélanges...) et les principaux procédés technologiques utilisés au cours des procédés de fabrication.

Contenu :

- Aspects réglementaires : réglementations européenne et nationale (organisation des contrôles, hygiène, aliments médicamenteux, étiquetage, additifs, substances interdites et indésirables, agrément et enregistrement des établissements, gestion des alertes) ;
- Formulation d'un aliment composé ;
- Pratique du contrôle ;
- Possibilités analytiques du service commun des laboratoires.

Méthodes pédagogiques :

Conférences, témoignages.

Prérequis :

Lecture préalable de la réglementation relative à l'alimentation des animaux.